



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 3.12.2007  
SEC(2007) 1631 final

## **DÉCLARATION**

**Déclaration tripartite conjointe  
établissant une «Journée maritime européenne»**

## DÉCLARATION

### Déclaration tripartite conjointe établissant une «Journée maritime européenne»

Rappelant que l'Europe est un continent maritime présentant près de 70 000 km de côtes,

Rappelant que vingt-deux des vingt-sept États membres de l'Union européenne sont des États côtiers ou insulaires,

Rappelant que les régions maritimes de l'Union européenne représentent environ 40 % de son PIB et de sa population,

Rappelant que plus de deux tiers des limites de l'Union sont maritimes et que les espaces maritimes relevant de la juridiction de ses États membres sont plus étendus que le territoire émergé de ces derniers,

Rappelant le poids économique et les synergies existant entre des secteurs aussi divers que la construction navale et le transport, les ports et la pêche, la production d'énergie en mer, le tourisme, l'environnement et le patrimoine maritime,

Rappelant que l'Europe doit améliorer sa capacité de relever les principaux défis actuels, tels que la mondialisation, le changement climatique, la durabilité énergétique et les pressions environnementales exercées sur les côtes et les mers,

Rappelant l'importance des régions côtières, des îles et des régions ultrapériphériques et du rôle joué par les autorités régionales et locales dans la définition et la mise en œuvre de la future politique maritime européenne,

Rappelant l'importance d'un milieu marin sain, tant pour la durabilité des activités économiques en mer que pour la qualité de vie dans les régions côtières,

Conscients du patrimoine commun et de la responsabilité conjointe des Européens envers les océans et les mers,

Rappelant l'étendue des océans mondiaux et la contribution que l'UE peut apporter à la préservation de cette ressource pour l'avenir de l'humanité,

Soulignant la nécessité d'une plus grande sensibilisation et d'une meilleure visibilité de l'importance des océans, d'une économie maritime dynamique et de la richesse du patrimoine maritime européen, qu'il conviendrait de célébrer chaque année,

la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne

approuvent l'institution d'une «Journée maritime européenne» qui sera organisée chaque année le 20 mai et qui donnera lieu à des activités de sensibilisation et de création de réseaux.